

Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	28.03.12 Version : 1.1
Ref.Nr.:	BDS000010_2_20120328 (FR)	Remplace :	BDS000010_20120206

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****MARKER PAINT**

Jaune, Rouge Fluo, Vert Fluo, Jaune Fluo, Blue Fluo, Fuchsia Fluo, Noir, Orange Fluo, Violet Fluo
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, B.P. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südtring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	28.03.12 Version : 1.1
Ref.Nr.:	BDS000010_2_20120328 (FR)	Remplace :	BDS000010_20120206

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Physique:	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Environnement:	Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Symbol(s) de danger :	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE 
Phrases de risque (R) :	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases de conseils de prudence (S):	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Éléments supplémentaires d'étiquetage suivant la directive relatives aux générateurs d'aérosols 75/324/CEE:	Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Autres éléments supplémentaires d'étiquetage:	Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible. Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne 67/548 Annexe VI 9.4)

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom du produit : MARKER PAINT
 Ref.Nr.: BDS000010_2_20120328 (FR)
 Date de création/révision : 28.03.12 Version : 1.1
 Remplace : BDS000010_20120206

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylrique	115-10-6	204-065-8	25-50	F+	12	A
acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1	10-25		10-66-67	
acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	5-10	F,Xi	11-36-66-67	B
Explication des notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylrique		115-10-6	204-065-8	25-50	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220	A
acétate de n-butyle	01-2119485493-29	123-86-4	204-658-1	10-25	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	
acétate d'éthyle		141-78-6	205-500-4	5-10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne							
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Contact avec la peau :	Laver au savon. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	28.03.12 Version : 1.1
Ref.Nr.:	BDS000010_2_20120328 (FR)	Remplace :	BDS000010_20120206

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	28.03.12 Version : 1.1
Ref.Nr.:	BDS000010_2_20120328 (FR)	Remplace :	BDS000010_20120206

L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	28.03.12 Version : 1.1
Ref.Nr.:	BDS000010_2_20120328 (FR)	Remplace :	BDS000010_20120206

Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
la peau et les mains :	Porter des gants (caoutchouc butyl)
les yeux :	Porter des lunettes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur DME.
couleur :	Voir couleurs capots.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	- 41 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1 g/cm ³ (à 20°C).
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non applicable.

9.2. Autres informations

COV:	731 g/l
------	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	28.03.12 Version : 1.1
Ref.Nr.:	BDS000010_2_20120328 (FR)	Remplace :	BDS000010_20120206

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite
Contact avec les yeux :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner irritation.

Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
acétate de n-butyle	123-86-4	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
acétate de n-butyle	123-86-4	IC50 algae	647 mg/l
		LC50 fish	18 mg/l
		EC50 daphnia	44 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	28.03.12 Version : 1.1
Ref.Nr.:	BDS000010_2_20120328 (FR)	Remplace :	BDS000010_20120206

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données expérimentales disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1
ADR/RID - Code de classification: 5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	28.03.12 Version : 1.1
Ref.Nr.:	BDS000010_2_20120328 (FR)	Remplace :	BDS000010_20120206

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Marine polluant:	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels: rubrique:	606: Cétones, benzoquinone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:	R10: Inflammable. R11: Facilement inflammable. R12: Extrêmement inflammable. R36: Irritant pour les yeux. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
-------------------------------------	---



Nom du produit :	MARKER PAINT	Date de création/révision :	28.03.12 Version : 1.1
Ref.Nr.:	BDS000010_2_20120328 (FR)	Remplace :	BDS000010_20120206

*Explication des mentions de danger:

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H220 : Gaz extrêmement inflammable.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.